

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. CHALENDAR, M. GRENIER,

Absent : V. KRYCK,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, P. GUINOT, H. GRANGE, A. NEUSSER,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. NEUSSER à G. MASRARI

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

3. Finances – Demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour l'agrandissement du Centre Technique Municipal

En raison d'un accroissement constant des besoins d'intervention des Services Techniques de la commune, il est apparu nécessaire d'adapter les locaux du Centre Technique Municipal.

Le projet global a été décomposé en 2 phases compte tenu de son coût qui dépassait les estimations. Ainsi, la phase 1 des travaux d'agrandissement du Centre Technique Municipal ont été initiés en 2022.

Ils portent sur les points suivants :

- Agrandissement des garages
- Augmentation des surfaces de stockage
- Rénovation légère du bâtiment existant

Pour la phase 2 des travaux, le programme prévoit :

- Création d'un réfectoire de 26.57 m²
- Création de 2 bureaux
- Réaménagement des locaux sociaux avec la construction d'un vestiaire et d'un sanitaire supplémentaires

Pour financer cet investissement dont le coût total est estimé à 210 000 € HT, la commune présente une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2023.

Vu le budget de l'opération :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|------------------|------------------------------|-------------------|
| Intitulé | Montant H.T en € | Intitulé | Montant H.T. en € |
| Montant des travaux dédiés à la phase 2 de l'agrandissement du CTM y compris MO | 225 000 € | Subvention Etat DETR ou DSIL | 90 000 € |
| | | Autofinancement ou emprunt | 135 000 € |
| Total Dépenses | 225 000 € | Total Recettes | 225 000 € |

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 90 000 € par l'Etat au titre de la DETR ou DSIL 2023, pour la phase 2 de l'agrandissement du Centre Technique Municipal.

Fait à Ornex, le 24 février 2023

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 24 février 2023
Affiché le : 24 février 2023

Jean-François OBEZ
MAIRE

